



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : [syndicat.supap-fsu@paris.fr](mailto:syndicat.supap-fsu@paris.fr)

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Le groupe communiste et citoyen au Conseil de Paris soutient la mobilisation intersyndicale de l'animation SUPAP-FSU/CFDT

La mobilisation s'amplifie d'heures en heures, de nouvelles écoles annonçant la fermeture de leurs services périscolaires.

Suite au courrier de sensibilisation des parents d'élève de l'intersyndicale, **des pétitions commencent à circuler pour soutenir les personnels d'animation et les ASEM.**

Parallèlement, le groupe communiste et citoyen a déposé **un vœu** pour le prochain Conseil de Paris, voir pièce jointe, **reprenant l'argumentaire et une partie de la plateforme revendicative de l'intersyndicale :**

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Raphaëlle Primet, Ian Brossat et les élu-es du Groupe Communiste et Citoyen souhaitent que la Ville de Paris :

- Fasse respecter les taux d'encadrement sur tous les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et sur toutes les écoles, soit 1 animateur.trice pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur.trice pour 18 en élémentaire
- Fasse respecter le taux de 80% en matière de formations qualifiantes (B.A.F.A.) et permette un large accès des agents aux formations diplômantes de l'animation :
  - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)
  - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS)
  - Diplôme d'Etat supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS)
- Assure la présence de personnels dédiés et formés pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires, notamment via l'extension des contrats des AREM actuellement en charge de la propreté des locaux
- Assure des temps de réunions hebdomadaires incluant les vacataires et les ASEM.
- Accorde :
  - 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices « Lecture »
  - 130 euros de prime NBI et une prime pour les REV suppléants
  - 108 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices volontaires brigades des CASPE

L'alignement de la prime TAP à 79 euros au bénéfice des ASEM

D'autres groupes ont déposé des vœux allant dans le sens des revendications que nous portons dont :

- La Ville de attribue aux REV et aux animateurs la prime REP / REP+ (Réseaux d'éducation prioritaire)

Encore de bonnes raisons supplémentaires pour être :

**Tous.tes en grève du 13 au 17 novembre !**  
**Tous.tes devant l'hôtel de Ville mardi 14 à 14h30 !**  
**Tous.tes en AG jeudi 16 à 14h à la bourse du travail**  
**L'HEURE EST VENUE ! ON VA GAGNER !**

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou [supapfsudasco@gmail.com](mailto:supapfsudasco@gmail.com)